



DEMANDE D'ENGAGEMENT



**Le CESC BERJALLIEN organise sous le patronage de la SCRA :
CSAU BREVET CAMPAGNE et CAMPAGNE ECHELON 1.2.3.**

Les 07 et 8 Avril 2012

Parc du Château GRAMMONT - 38230 PONT DE CHERUY

Juges : M. SELOSSE Jean Claude pour la partie campagne
M. PAIN Alain pour la partie pistage

Hommes Assistants : M. Frederic ROSER
M. Lois GLERAN

Objet à garder : Tondeuse, Sac marin

<u>Tarifs Engagements :</u>	CSAU	15 €
	BREVET CAMPAGNE	15 €
	CAMPAGNE 1.2.3	15 €

Engagement à retourner avant le 26 mars 2012 à :

BLACHE Patrick
26 lot le Bosquet
38230 PONT de CHERUY
pm.blache@free.fr

RESERVATION DES REPAS :

Samedi midi	X 13,00 €	
Samedi Soir	X 14,00 €	
Dimanche midi	X 13.00 €	Ci-joint chèque d'un montant de :

**Le Président
Georges Rolland**



DEMANDE D'ENGAGEMENT



Discipline : Campagne Mondioring Obéissance Pistage

R.C.I. Pistage FCI Recherche Utilitaire Ring Sauvetage

Club organisateur :

CESC BERJALLIEN

Date du concours : **7 et 8 Avril 2012**

Collez
votre étiquette
ICI

Nom et affixe du chien : _____

Race (ou type) : _____

Numéro de Carnet de Travail : _____

Nom et prénom du Conducteur : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ **Ville :** _____

☎ : _____ **mail** _____ **@** _____

Club : _____ **Région :** _____

CSAU Brevet Certificat 1 2 3 Sélectif
 Test Q A B C Avalanche Décombe Surface Pistage

A JOINDRE A VOTRE ENGAGEMENT :

- 3 étiquettes (2 sur leur support – 1 collée sur l'inscription),
- Le règlement de l'engagement,
- La photocopie du certificat de vaccination antirabique pour les chiens de 2^{ème} catégorie,
- Pour les CSAU, la photocopie du certificat de naissance (ou pedigree) pour les chiens inscrits au LOF ou la photocopie de la carte de tatouage pour les chiens non LOF (NB : pour le passage du CSAU, le carnet de travail est souhaitable).
- L'autorisation parentale pour les mineurs,
- **Une enveloppe timbrée ou votre adresse email pour la confirmation de l'engagement.**

Je déclare sincères et véritables les renseignements ci-dessus. J'exonère spécialement et entièrement le club organisateur de toute responsabilité du fait d'accidents (blessures, morsures, vols, maladies et dommages divers) survenus à mon chien ou causés par lui ou à moi-même de mon propre fait.

1. Les propriétaires de chiens dits dangereux (catégorie II) s'engagent à respecter les dispositions des Lois n°99-5 du 6 janvier 1999 et n°2008-582 du 20 juin 2008.
2. Les chiens essorillés, nés après le 28 aout 2008, ne peuvent plus participer aux concours d'utilisation.

Signature du Président et Cachet du Club

Signature du Conducteur :